



## MODALITÉS FORMATION PARIS 2018-2019

Lieu : Centre Tao 144 BD de la Villette 75019 PARIS (Métro Colonel Fabien)

Dates : 1er, 2, 3 et 4 Novembre 2018 - 16, 17, 18 et 19 Mars 2018 - 6, 7, 8, 9 et 10 Juin 2019.

Horaires : 10h-18h30 pour le 1<sup>er</sup> jour de chaque module - 9h30 - 18h pour les autres jours - 9h-17h30 pour le dernier jour de chaque module. Soit 91 heures de formation.

Repas de midi : une pause d'1h30 est prévue pour le déjeuner de midi hors du lieu du stage. Nombreux restaurants à proximité. (Les repas ne sont pas compris dans le coût de la formation).

Coût pour les 9 jours de formation : 2 139 € en inscription individuelle et 3000 € en formation continue

Remise de 10 % sur le coût total de la formation (soit 1 923€) si inscription avant le 30 Avril 2018

Inscriptions et suivi administratif : Act'RMC Carole Mengeaud 04 76 00 97 44

⇒ [carole.mengeaud@actrmc.com](mailto:carole.mengeaud@actrmc.com)

Renseignements sur la formation et les dossiers de formation continue : Monique Grande 06 81 06 18 03

⇒ [monique.grande@wanadoo.fr](mailto:monique.grande@wanadoo.fr)

Pour vous inscrire, utiliser le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de 3 chèques de 713 € au nom d'Act'RMC, Le premier chèque est encaissé à l'inscription, le 2<sup>ème</sup> chèque au 15 Octobre 2018 et le dernier chèque au 15 Février 2019. Bulletin à retourner à Act'RMC 37 Chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan.

En cas de remise de 10 %, le montant de chacun des chèques est de 641 €.

**ATTENTION :** la formation fait l'objet d'un contrat de formation respectant les règles de la formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation par Monique Grande, l'intégralité des arrhes est remboursée. En cas de désistement, les arrhes ne sont pas remboursées. Toute formation commencée est considérée comme due, comme le stipule le contrat de formation.

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION FÉMINITUDE PARIS 2018-2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E.Mail :

Je m'inscris à la *Formation Féminitude à l'Accompagnement des Femmes* de Monique Grande. Je règle cette formation à l'aide de 3 chèques libellés au nom d'Act'RMC encaissés comme suit : le 1<sup>er</sup> à l'inscription, le 2<sup>ème</sup> au 15 Octobre 2018 et le 3<sup>ème</sup> au 15 Février 2019. J'ai bien noté que les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement et que l'intégralité de la formation est due en cas d'abandon de ma part durant la formation.

Date

Signature